

## **Compte rendu de la réunion des responsables de club du 9 septembre 2022**

### **Membres de la CTD présents**

Eric MASSÉ, Raymond THILLOU, Marie-Claude MOREAU, Christine DELATOUR, Christian GARRET, Jean-Paul ANDRÉ, Christophe BONY, Dominique CHARTIER, Nicolas LESCUREUX, Maxime PERROT, José VIÉ

**Membres absents excusés** : Jacky HERVOUET, Michel SZELAG

**Clubs représentés** : Piedalloues-Stade, Bazoches, Beine, Champignelles, Charmoy FC, Chéroy, Courtenay, Diges-Pourrain, Escamps, Fontaine-la-Gaillarde, La Celle-Saint-Cyr, Cléry, Laroche, Malay-le-Grand, ASOFA, Migennes, Monéteau, Neuvy-Sautour, Vanne Noé, Ormoy, Les Bréandes, Rosoy, Saint-Clément, FMC FC Saint-Martin, Gâtinais en Bourgogne, Saint-Valérien, Seignelay, Gron Véron, Villeroy

---

### **Accueil des clubs**

Eric MASSÉ remercie Christine DELATOUR, qui accueille cette assemblée dans sa commune, ainsi que les clubs qui se sont déplacés pour assister à la réunion.

### **Présentation des membres de la commission**

Marie-Claude MOREAU présente les membres de la commission et indique quelles sont leurs fonctions et responsabilités dans les diverses sous-commissions.

### **Présentation des nouvelles équipes**

Cette saison, 48 clubs ont inscrit 57 équipes et il faut remonter à la saison 2016-2017 pour retrouver un nombre d'équipes aussi important. 9 clubs ont inscrit 2 équipes.

15 nouvelles équipes rejoignent ce championnat.

↳ 9 clubs sont de retour :

- ES Champignelles (qui avait fait un court passage en 2016-2017)
- Association Franco Turque d'Auxerre (AFTA) (en 2014-2015)
- US Seignelay Football (en 2018-2019)
- FC Villeblevin (en 2020-2021)
- AS Brichères à Auxerre (en 2018-2019)

- FC Monéteau (en 2019-2020)
- ETS Charbuysienne (en 2013-2014)
- AS Guerchy (en 2020-2021)
- Migennes qui intègre le dernier groupe après avoir déclaré forfait général la saison précédente

↪ 5 nouveaux clubs se sont engagés :

- Avenir de Courtenay (4ème équipe du Loiret)
- Onze Saint-Clément
- ASC Mailly-le-Château
- SC Lindry
- Amicale des Travailleurs Portugais Auxerre (inscrite à la Coupe la saison précédente)

↪ Venoy et Piedalloues-Stade Auxerrois ont engagé une 2ème équipe

## **Points importants pour l'organisation du championnat**

Les membres de la commission commentent les documents remis en début de séance.

### ➤ Reports – forfaits

- pas de report lors de la 1ère et de la dernière journée
  - pas de report pour les matches de Coupe, sauf si le terrain est impraticable et qu'il est impossible d'inverser le match
    - tout report de match doit être joué avant la dernière journée de championnat
    - chaque équipe a droit à 2 reports au cours de la saison
    - une équipe a le droit de refuser un report
    - une équipe qui demande un report ne pourra reporter ce même match une 2ème fois. En revanche, l'équipe qui a accepté ce report pourra elle-même le reporter
    - toute demande de report doit être faite au plus tard la veille du match à 12 h, par mail, au responsable des reports avec précision de la nouvelle date. Le club adverse devra également confirmer son accord par mail
    - lors d'une demande de report d'un club à 2 équipes, l'équipe qui sollicite le report ainsi que la 2ème équipe qui joue à la date prévue ne pourront en aucun cas se renforcer, leurs listes seront figées.
- Cependant, le club qui accepte le report pourra se renforcer par 3 joueurs

### ➤ Arbitrage

Les prochaines sessions de formation ont été programmées le samedi 29 octobre 2022 et le samedi 11 mars 2023, de 8h30 à 17h avec le repas compris dans le tarif. Il faut un minimum de 5 stagiaires pour que la formation ait lieu. Il est important de respecter la date butoir pour s'inscrire afin de faciliter l'organisation de la formation, notamment la réservation d'une salle.

Liste des clubs qui ne pourront pas participer à la Coupe s'ils n'ont pas d'arbitre ou n'en présentent pas à la prochaine session d'arbitrage : Espoir Club Auxerre, Bazoches, Beine, La Selle-sur-le-Bied, Malay-le-Grand, Neuvy-Sautour, Ormoy, US Saint-Valérien, Val-de-Mercy, Venoy et Villeroy

### ➤ Feuille de match

- toutes les zones de la feuille doivent être complétées afin de ne pas recevoir d'amende
- toutes les personnes inscrites sur la feuille doivent être licenciées
- la case « pharmacie » n'est à cocher que si celle-ci est absente
- les photos doivent être collées sur les licences dès le 1<sup>er</sup> match
- les feuilles doivent être envoyées si possible sous format PDF ou JPG et être lisibles, en particulier les feuillets blancs

### ➤ Listes d'équipes

Les listes doivent être établies avant le début du championnat et tout au long de la saison, à chaque ajout d'un nouveau joueur licencié, au plus tard la veille du match concerné, soit le samedi à 12 h.

Un joueur non inscrit sur une liste est ajouté d'office et définitivement à l'équipe avec laquelle il a joué son 1<sup>er</sup> match. Tout oubli est sanctionné par une amende comme le stipule le règlement sportif.

Les listes officielles des deux équipes, homologuées par le responsable et revêtues d'un tampon, doivent être présentées avec les licences et il incombe à l'arbitre de procéder à leur vérification. En cas de problème constaté, ce dernier est chargé de le noter dans la case « observations » en bas de la feuille de match. Il est préférable d'envoyer le plus tôt possible une liste même incomplète plutôt que d'attendre le dernier moment, par respect envers le responsable chargé de les valider.

### ➤ Challenge du Fair Play

Le challenge du fair-play récompense l'équipe qui présente, tout au long de la saison, le meilleur profil en terme de convivialité sur le terrain, d'accueil et de réception des joueurs et arbitres.

Lorsqu'un arbitre officiel est désigné, il attribue une note de 0 à 10 à l'issue du match. Chaque équipe est arbitrée entre 4 et 14 fois tout au long de la saison.

Pour la coupe de l'Yonne, les équipes ne sont plus notées dès qu'elles atteignent les quarts de finale.

Seuls les clubs qui ont un arbitre ou qui proposeront un candidat lors des 2 sessions de formation à venir sont concernés par ce challenge. Un carton jaune ou rouge est éliminatoire pour l'équipe dans le classement final. En cas d'égalité de note, les équipes sont départagées en fonction du montant des amendes reçues en cours de saison. Les trophées pour les 3 premières places sont remis aux clubs présents lors de la réunion annuelle de juin. Le vainqueur de la saison passée, l'AS Beine, recevra un jeu de maillots offert par TROPHÉE89, sponsor de ce challenge.

A noter que, la saison dernière, sur les 47 équipes engagées, 12 n'avaient reçu aucun carton. Il incombe donc aux clubs de montrer, cette saison, que le football est avant tout un loisir et que la victoire peut aussi s'obtenir dans la convivialité.

### ➤ Coupe nationale à 11

Les équipes de Laroche, Gâtinais en Bourgogne, Charmoy FC et Avenir de Courtenay participeront à la coupe nationale.

La réunion préparatoire pour la saison à venir, à laquelle assistera Marie-Claude MOREAU, aura lieu le samedi 17 septembre prochain à Liévin dans le Pas-de-Calais. Elle aura pour principal objet l'organisation et le tirage au sort du 1<sup>er</sup> tour de la Coupe Gauthier qui se déroulera le 16 octobre 2022.

Le club de Vendin-le-Vieil, dans le Pas-de-Calais accueillera les finales les 27 et 28 mai 2023.

## **Questions diverses**

### ➤ Interventions de Jérôme BROCHARD, club de Seignelay

☞ il souhaite obtenir des précisions sur le nombre autorisé de joueurs en double appartenance UFOLEP/FFF, car il a remarqué certaines contradictions dans le règlement sportif

réponse : dans une équipe, le nombre de joueurs en double licence n'est pas limité. Les joueurs ont cependant l'obligation de respecter 2 nuitées entre deux matchs joués. Si un joueur figurant sur la feuille de match n'a pas disputé la rencontre, il convient de cocher la case " NP " à la droite de son nom

☞ il demande s'il est possible de s'arranger avec l'équipe adverse pour retarder l'heure de début de match lorsque la distance à parcourir est importante

réponse : oui, si les deux clubs sont d'accord et si le responsable des reports a donné son aval

➤ Informations :

- les suspensions appliquées en FFF sont transposables en UFOLEP

- les règles concernant le certificat médical ont été assouplies pour certaines activités, dont le football.  
A compter du 1er septembre, une demande de licence ou son renouvellement seront soumis au certificat médical uniquement si le licencié a répondu oui au questionnaire de santé



Avant de clore la séance, Eric MASSÉ demande si des personnes présentes souhaitent intégrer la CTD jusqu'à la fin de saison. Christophe SYSLO (Avenir de Courtenay) ainsi que Nicolas VAX (Beine) proposent leur candidature. Elle devra être confirmée par mail auprès de la secrétaire de la CTD.

La séance est levée à 20h30

La Secrétaire,  
Marie-Claude MOREAU